

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-046-2019

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE TR_2019_04 RELATIF A LA REFECTION DU COURS ROMAS A NERAC

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

✚ Considérant la consultation pour la mission dont l'objet est le suivant :

La présente consultation concerne un marché de travaux de VRD pour le réaménagement du cours Romas à Nérac.

Ce lot se décompose de la façon suivante :

Marché de base

Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : mise en œuvre de coussin Berlinois béton ton pierre

Prestation supplémentaire éventuelle n°2 : mise en œuvre de borne escamotable mécanique

Prestation supplémentaire éventuelle n°3 : moins-value suppression pavés le long du caniveau

Prestation supplémentaire éventuelle n°4 : plus-value passage piéton en pavés plutôt qu'en résine

Lieux d'exécution : 47600 NERAC

✚ Considérant le déroulement de la consultation :

- **Appel d'offres Marché en procédure adapté.**
- La durée du marché à intervenir débute à la date de réception de la notification par le titulaire et pour une durée d'un an.
- Date de lancement de la consultation sur profil d'acheteur DEMAT-AMPA : le **29/05/2019**
- Date limite de réception des offres : le **21/06/2019 à 12h**
- Critères pondérés de sélection des offres :
 - **Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique (40%)**
 - **Prix (40%)**
- Ouverture des plis : le **21/06/2019 à 16h**
- Analyse des offres : le **05/07/2019 à 14h**

✚ Considérant le rapport d'analyse des offres remis par la commission et validé par le pouvoir adjudicateur synthétisé ci-dessous :

- Nombre de plis reçus :
- Dans les délais : 3 plis.

Travaux VRD
- COLAS SUD OUEST - Entreprise EUROVIA - Entreprise MALET

- Notations et classement par lots

TRAVAUX VRD	ENTREPRISE EUROVIA	ENTREPRISE COLAS	ENTREPRISE MALET
CRITERE PRIX	56.1	60	57.88
CRITERE TECHNIQUE	26.67	40	35.56
NOTE GLOBALE /100	82.77	100	93.44
CLASSEMENT	3	1	2

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

A DECIDE

Article 1 : d'attribuer, de signer et de notifier (22/07/2019) le marché TR_ 2019_04 relatif à la réfection du cours Romas à Nérac comme suit :

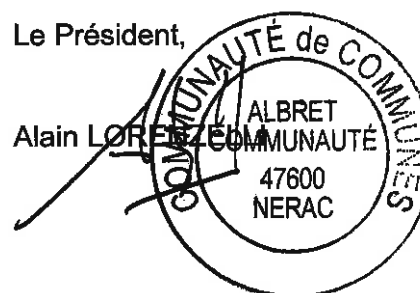
- ✓ Entreprise Colas Sud-Ouest

Article 2 : De préciser que les crédits nécessaires au budget 2019 sont prévus.

Fait à NERAC 19 JUL. 2019

Le Président,

Alain LOREZ



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire